

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 20 juin 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, M. Antoine AUBRY, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Claude JAVALET, M. Jacques CLAIRAUX, M. Jean-Yves LETESSIER	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Corinne CLEMENT), M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Michel LHULLIER a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, Mme Lydie BROTON, M. Patrick SIMON, M. Denis LECLUZE, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 20 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 3 Nb de votants : 24		

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-21 : Subvention pour l'Amicale du syndicat mixte du Point Fort pour 2025

La subvention versée à l'amicale permet de réunir l'ensemble du personnel autour de plusieurs activités, et notamment l'organisation d'un arbre de Noël.

Imputation budgétaire : chapitre 012 – article D-6474

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à verser une subvention de 10 268 € à l'amicale du personnel du Syndicat Mixte du Point Fort au titre de l'année 2025.

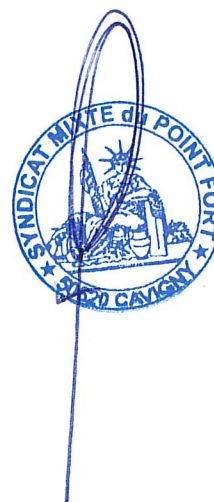
Ainsi délibéré en séance,
Le 27 juin 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : - 4 JUIL. 2025

Mis en ligne le : - 7 JUIL. 2025